

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 18 JUIN 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 12

AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 18 juin 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Jean ARPIN à la Rosière, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, 1^{er} vice-président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Michelle ANXIONNAZ, Françoise BESNARD, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Laurent CHELLE donne pouvoir à Laurent CHELLE

Gérard VERNAY donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Nicolas MORIN donne pouvoir à Françoise BESNARD

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LELANN

Séiez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Patrick MARTIN est désigné secrétaire de séance

**2025-154 CONVENTION D'ACCUEIL EN RESIDENCE D'ARTISTE AVEC LE GROUPE MAX CARON
TRIO**

Dans le cadre la politique culturelle de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, la collectivité accueille des artistes-auteur afin de contribuer à l'offre culturelle du territoire tout en assurant un rôle de soutien à la création artistique en montagne. L'un des objectifs de cet accueil en résidence est d'optimiser l'usage des locaux de l'école de musique, demeurant inoccupés durant les vacances scolaires d'été, en les mettant à disposition d'un artiste-auteur.

L'artiste-auteur est accueilli en résidence sur le territoire de la Haute-Tarentaise pendant 5 journées de création en août 2025. Cet accueil vise à soutenir l'élaboration du projet artistique du groupe local « Max Caron Trio ». Ce groupe élabore un répertoire de jazz moderne et contribue à l'offre et au rayonnement culturel du territoire.

Dans ce cadre, l'artiste-auteur a sollicité la CCHT pour convenir d'un partenariat territorial pour élaborer son projet artistique en Haute-Tarentaise. L'objectif de la résidence est d'élargir le répertoire musical du groupe, dans la perspective de se produire publiquement durant la saison culturelle prochaine, et à terme enregistrer leur premier disque.

Afin d'encadrer la résidence de l'artiste, une convention est élaborée pour décrire les modalités d'accueil. 5 journées de travail artistique sont planifiées du 19 au 23 août 2025, pour un cachet s'élevant à 2 500 euros, incluant les frais de régie technique. Cette convention, annexée à la présente délibération, fixe les conditions de collaboration et d'accueil entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et l'artiste-auteur.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'accueillir l'artiste-auteur en résidence artistique ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre la communauté de communes et l'artiste-auteur, annexées à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

**Pour le président empêché
Jean-Claude FRAISSARD**

1^{er} vice-président



CONVENTION

Convention d'accueil en résidence d'artiste du groupe « Max Caron Trio »

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

D'une part

ET

Maxime Caron, désigné sous le terme « artiste-auteur », domicilié au 2 rue de Belleface
73700 Séz, N° SIRET 8922 5958 1000 15

► **PRÉAMBULE**

L'artiste-auteur est accueilli en résidence sur le territoire de la Haute Tarentaise pendant 5 journées de création durant l'été 2025. Cet accueil est réalisé dans le cadre du soutien à la création du groupe local « Max Caron Trio », créé en janvier 2024 en Haute Tarentaise. Ce groupe élabore un répertoire de jazz moderne et contribue à l'offre et au rayonnement culturel du territoire.

Dans ce cadre, l'artiste-auteur a sollicité la CCHT pour convenir d'un partenariat territorial pour élaborer son projet artistique en Haute Tarentaise. L'objectif de la résidence est d'élargir le répertoire musical du groupe, dans la perspective de se produire publiquement durant la saison culturelle prochaine, et à terme enregistrer leur premier disque.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

► **ARTICLE 1 - Objet de l'accueil en résidence artistique**

L'artiste-auteur s'engage à réaliser, lors de ses venues et à l'issue de la résidence :

- 5 journées de création artistique et musicale du 19 au 23 août 2025
- Un concert programmé à la salle La Coupole, à Arc 1600, en introduction du festival de jazz manouche, le lundi 26 août 2025
- Les éventuels transports locaux entre le lieu d'hébergement, l'école de musique et le lieu de concert
- Une intervention en milieu scolaire ou à l'école de musique intercommunale durant l'année scolaire 2025-2026, composée d'un atelier-concert
- L'intégration des mentions textuelles et visuelles de la Communauté de communes de Haute Tarentaise sur les supports de communication du projet (prints et web)

► **ARTICLE 2 – Modalités d'accueil**

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement de l'accueil de l'artiste-auteur sur le territoire du 18 au 26 août 2025, selon le planning convenu entre les deux parties.

L'organisateur s'engage à respecter les modalités suivantes :

- Prise en charge d'un cachet artistique d'un montant de 2500 euros ttc, correspondant à 5 journées complètes de création artistique sur le territoire, ainsi que les contreparties décrites ci-dessus en matière de médiation culturelle
- Prise en charge des frais déplacement de l'artiste-auteur et ses deux musiciens entre son lieu de domicile et son lieu d'hébergement sur le territoire de la Haute Tarentaise, pour un montant total de 500 euros
- Prise en charge des frais de bouche de l'artiste-auteur et ses deux musiciens sous forme de forfait-repas pour un montant total de 900 euros
- Prise en charge directe de l'hébergement de 2 artistes du 18 au 26 août 2025
- Mise à disposition d'un local de répétition (et le piano y demeurant) situé au rez-de-chaussée de l'école de musique intercommunale située à Bourg-Saint-Maurice, du 19 au 23 août 2025
- Mise en lien avec les acteurs locaux

Les frais décrits ci-dessus font l'objet d'un devis à l'attention de la Communauté de communes de Haute Tarentaise. Une facture à l'attention de la CCHT sera déposée selon les modalités réglementaires à l'issue de l'accueil en résidence prévu du 13 au 19 août 2025.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

Maxime Caron

Artiste-auteur

A _____, le

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET,

Président

A _____, le

